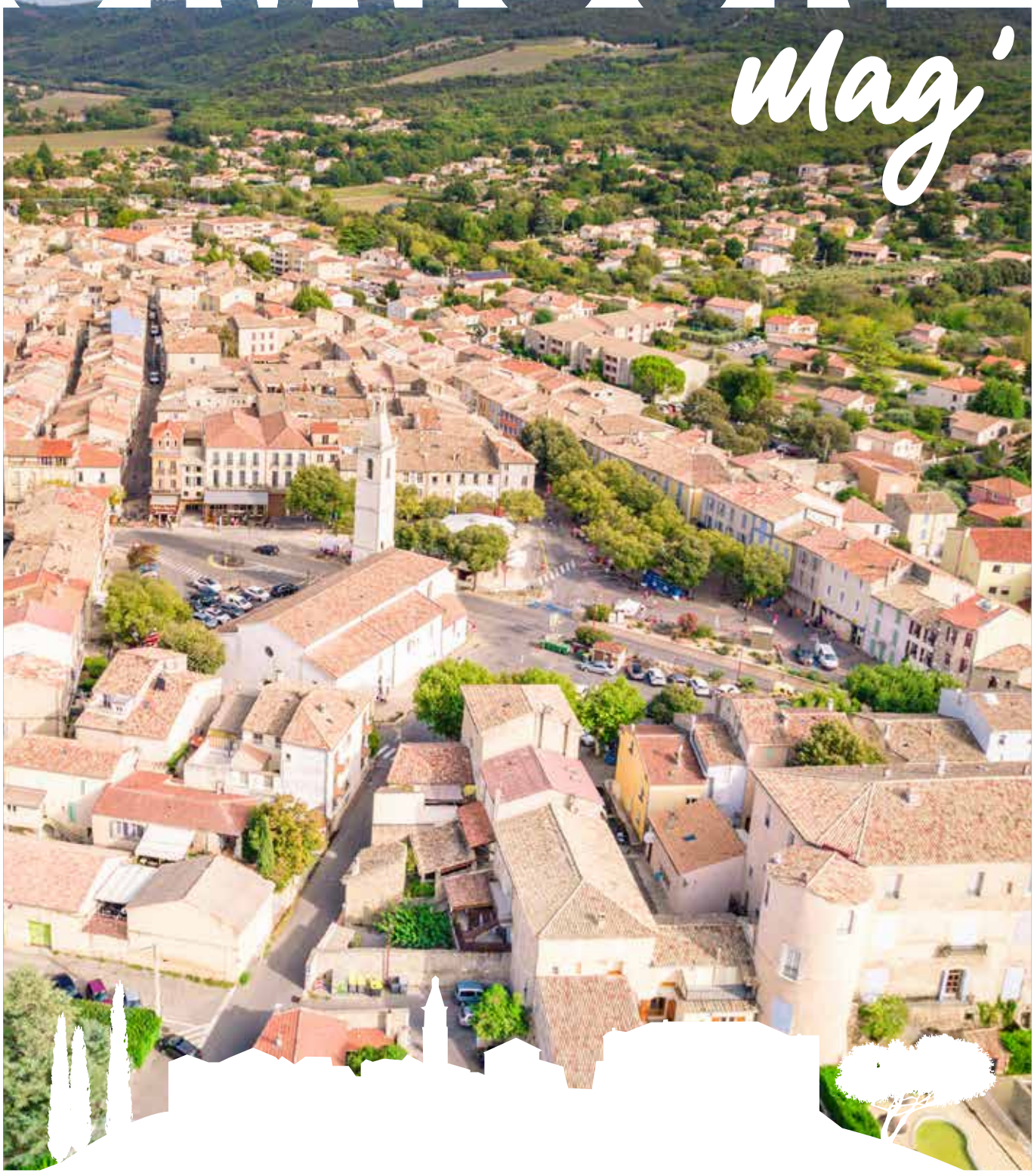
ORAISON mag'

NUMÉRO 19
NOVEMBRE 2026



VIVRE ENSEMBLE :

Ce que dit la loi

ACTUALITÉ

ASSISTANTE NUMÉRIQUE



MÉLANIE LABORDE

Contact :
06 03 28 27 94
assistante.numerique@mairie-oraison.fr

A l'initiative du Maire et de son Conseil municipal, la commune met à disposition des usagers une assistante numérique, afin d'aider dans les démarches informatiques. Mélanie Laborde reçoit, sur rendez-vous, le public dans le bureau à côté de La Poste.



Serge ANTOINE,
nouveau chef de la police municipale d'Oraison (2e à gauche sur la photo). Après 32 années passées au sein de la police municipale des Mées, Serge ANTOINE rejoint l'équipe municipale d'Oraison. Auparavant, il avait effectué une année au sein de la brigade motorisée de Vallauris, dans les Alpes-Maritimes. Originaire de Manosque, marié et père de deux grands enfants, il a déjà vécu dans notre ville, qu'il trouve dynamique et attractive. Passionné de moto et d'arts martiaux, il met désormais son expérience au service de la commune et de ses habitants. La police municipale d'Oraison compte actuellement trois policiers et un agent administratif. À terme, l'effectif devrait être renforcé pour atteindre cinq policiers municipaux.
Cette évolution vise à renforcer la présence sur le terrain, à développer la proximité avec les habitants et à favoriser les échanges avec les commerçants et l'ensemble de la population.

Photo de couverture : Oraison vue du ciel, octobre 2026.

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
Mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h,
et de 13h30 à 17h,
Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30.
· contact@mairie-oraison.fr - 04 92 70 77 77

Le centre technique municipal, le service urbanisme et le CCAS ne reçoivent que sur rendez-vous :
· services.techniques@mairie-oraison.fr
04 92 79 43 00
· urbanisme@mairie-oraison.fr
04 92 70 77 77 (permanences téléphoniques le jeudi : 8h-12h et 17h-18h30 et le vendredi matin : 8h-12h)
· ccas@mairie-oraison.fr
04 92 70 77 80

Conseil architectural :
Les permanences de l'architecte seront assurées un jeudi tous les deux mois en mairie.
Prise de rendez-vous :
· urbanisme@mairie-oraison.fr - 04 92 70 77 77

Police municipale :
· police.municipale@mairie-oraison.fr - 04 92 77 43 59

Service Jeunesse :
Lundi, mardi de 8h à 10h et de 13h30 à 17h,
Mercredi de 8h à 10h et de 13h30 à 16h,
Jeudi de 8h30 à 10h30 et de 13h30 à 17h30,
Vendredi de 8h à 10h.
· secretariat.jeunesse@mairie-oraison.fr
04 92 70 77 75

Les archives municipales sont accessibles les lundis de 14h à 16h30.

Recensement 2027 : L'ensemble des logements et des habitants est concerné. Des agents viendront à votre rencontre du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.
Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

Journal municipal de la Ville d'Oraison :



Directeur de publication :
Benoît Gauvan

Tirage : 4000 exemplaires

Distribué par : Durance Diffusion

Conception graphique :
Agence Autrement Dit
www.autrementdit.com

Crédit photo : Service Communication

IMPRIM'VERT Imprimé sur papier normes écologiques PEFC

Les textes des groupes politiques sont publiés dans la « tribune libre » sous la responsabilité de leurs auteurs.

Application
"Ville d'Oraison"

Mairie d'Oraison
22, rue Paul Jean
04700 Oraison
Tél : 04 92 70 77 77
www.oraison.fr
Ville d'Oraison

Le mot du Maire



Chères Oraisonnaises, chers Oraisonnais,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous dans ce bulletin municipal. Après un été très chaud, où les animations ont été légion, nos petits bambins ont retrouvé le chemin de l'école. Des écoles dans lesquelles, comme chaque année, nous avons profité des vacances estivales pour réaliser quelques travaux d'entretien et quelques investissements améliorant l'environnement de travail.

Je citerais en exemple, l'achat de nouveaux tableaux numériques pour les élèves de l'élémentaire. Cette rentrée a aussi été l'occasion d'accueillir dans nos services, un nouveau chef de la police municipale en la personne de Serge Antoine, venu remplacer Yannick Bassuel qui, après de nombreuses années au service des Oraisonnais, a atteint l'âge de la retraite.

Comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, notre police municipale va beaucoup évoluer ces prochains mois avec l'arrivée de nouveaux visages que vous avez, pour certains, déjà eu l'occasion de croiser. Notre effectif sera bientôt de cinq policiers municipaux, avec la volonté d'une présence accrue sur le terrain et au contact de chacun d'entre vous.

J'entends souvent parler de l'attractivité de notre ville et c'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons dans ce numéro, plusieurs nouveaux commerçants ayant fait le choix de créer ou de reprendre des commerces dans notre « Ville à la campagne ». Je leur souhaite la bienvenue et toute la réussite qu'ils espèrent pour leurs entreprises. Vous aurez l'occasion, je n'en doute pas, de pousser la porte de ces nouveaux commerces avec l'arrivée des fêtes de Noël qui, comme chaque année, feront l'objet de nombreuses manifestations.

Je vous souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année et profitez pleinement de vos proches !

Benoît Gauvan



DANIEL SPAGNOU NOUS A QUITTÉS

Nous saluons la mémoire de Daniel Spagnou, qui fut le maire emblématique de Sisteron durant 43 ans et le brillant président de l'Association des maires des Alpes-de-Haute-Provence. C'est désormais David Géhant qui représentera tous les maires du département et à qui nous adressons nos félicitations pour son élection le 8 octobre dernier.

COMMERCES

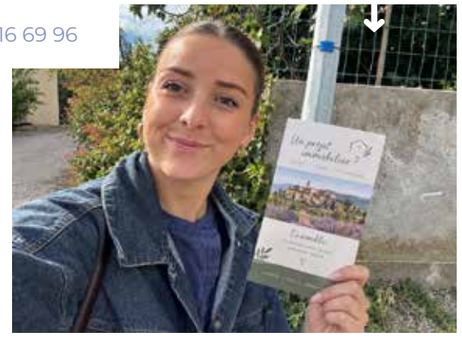
IMMOBILIER

IMMO BY MARGAUX

L'immobilier en toute proximité à Oraison.

À 26 ans, Margaux, diplômée et pleine d'énergie, accompagne vendeurs et acquéreurs à Oraison et alentours. Conseillère immobilière, elle a déjà réalisé de nombreuses estimations et plusieurs ventes sur le secteur. Sa méthode : un accompagnement sur mesure, des conditions claires définies ensemble dès le départ, et une relation fondée sur le respect et la bienveillance. Pour elle, le suivi est essentiel : elle tient ses clients informés à chaque étape, jusqu'à la remise des clés. Souriante, à l'écoute et toujours en mouvement, elle aime avant tout créer du lien. « Préparez-vous, vous allez me croiser partout ! » prévient-elle.

06 15 16 69 96



BÂTIMENT

SEGIP

BÂTIMENT ET INDUSTRIE



Un savoir-faire local au service de vos projets.

Installée dans la zone d'Oraison, SEGIP Bâtiment et Industrie intervient sur les chantiers de construction et de rénovation auprès des professionnels et des collectivités, mais aussi chez les particuliers, pour leurs travaux et besoins du quotidien. Électricité générale, bornes de recharge pour véhicules électriques, photovoltaïque, isolation, plâtrerie et peinture : toute l'équipe met ses compétences au service de projets de toutes tailles, avec la même attention et le souci du travail bien fait.

213, rue Gustave Eiffel
04 92 70 33 20

DEUX NOUVEAUX CABINETS D'AVOCATS À ORAISON !

ALPES PROVENCE AVOCATS



Attachées à la proximité et à l'écoute, Maîtres Sophie BERGEOT, Laure CHIESA et Loreleï CHEVREL sont à votre disposition pour vous accueillir du lundi au vendredi, afin de vous accompagner au mieux à chaque étape de votre vie.

13, avenue Abdon MARTIN
04 92 32 17 74
(standard ouvert chaque matin de 09h à 12h).

MAÎTRE MARY CASTALDO



Cabinet généraliste, qui traite toutes les matières et plus spécifiquement le droit de la famille, du dommage corporel et des sociétés, le droit pénal et les responsabilités. Le cabinet possède 3 adresses, une à Digne-les-Bains, une à Marseille et une, depuis peu, dans notre ville.

2, avenue Flourens Aillaud
04 92 31 15 52

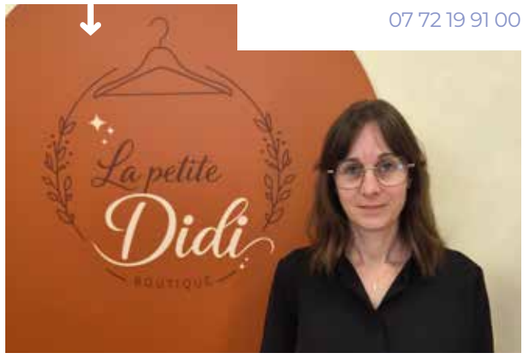
BOUTIQUE

LA PETITE DIDI

Une nouvelle boutique au cœur d'Oraison.

Depuis peu, La petite Didi, une boutique dédiée à la mode féminine, a ouvert ses portes à Oraison. Pensée comme un univers chaleureux, La petite Didi propose une sélection de prêt-à-porter, accessoires, bijoux fantaisie, cosmétiques solides, choisie avec soin pour permettre à chaque femme de trouver des pièces qui lui ressemblent. Vous trouverez également un coin dédié aux talentueuses créatrices de la région. Ici, l'idée est de se faire plaisir, de découvrir des nouveautés au fil des saisons et surtout de prendre le temps de créer son propre style. Derrière La petite Didi se cache une envie toute simple : faire vivre le commerce de proximité et créer un lieu convivial où l'on se sent bien.

15, avenue Abdon Martin
07 72 19 91 00



OPTICIEN

DADO LA FABRIQUE À LUNETTES

Un nouveau regard sur l'optique à Oraison !

Depuis juillet 2026, Optique Provençale devient DADO La Fabrique à Lunettes ! Une nouvelle identité, un nouveau souffle, mais toujours la même volonté : accompagner avec proximité, expertise et convivialité. Opticiens diplômés et fabricants de montures, les nouveaux propriétaires vous proposent un accompagnement personnalisé, des examens de vue et des lunettes adaptées à vos besoins. Leur particularité ? Un atelier de fabrication à Oraison, où ils créent vos montures sur mesure, selon votre visage, votre style et vos envies. Entre savoir-faire artisanal, innovation et conseil, découvrez une autre façon de voir l'optique !

1, allée Léon Masse
04 92 79 97 38



BOUTIQUE

LE COMPTOIR DE MORGANE

Le Comptoir de Morgane est un dépôt-vente de vêtements, accessoires et bijoux de seconde main pour femmes. La boutique accueille également des créatrices de bijoux et de sacs réalisés en upcycling. C'est avant tout un magasin de proximité où l'on vient chiner, trouver son style, dénicher des pépites et donner une seconde vie aux vêtements qui dorment dans nos armoires. Que l'on vienne pour acheter, déposer (sur rendez-vous uniquement) ou les deux, chacune participe à sa façon à une autre manière de consommer. C'est aussi un lieu de partage où l'on aime se retrouver, échanger quelques mots et créer du lien entre Oraisonnaises. À l'écoute de ses clientes, Morgane aime les conseiller, leur faire plaisir et leur permettre de trouver la pièce qui leur correspond, le tout dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

2, rue Justin Bailley
06 22 78 37 99



COMMERCES

COIFFURE
L'ATELIER BY L'AVENUE !

Bienvenue chez L'atelier by l'avenue !

Au cœur de notre petit village, L'atelier by l'avenue est bien plus qu'un salon de coiffure : c'est un lieu de partage, de convivialité et de bien-être, où chaque client est accueilli avec attention et bonne humeur. Derrière ce joli univers, trois coiffeuses passionnées vous accueillent - Lati et Mélanie, qui ont tissé au fil du temps de véritables liens avec leur clientèle et Jade, venue rejoindre l'équipe il y a un an, apportant sa personnalité et son énergie. Aujourd'hui, L'atelier by l'avenue s'est réinventé ! Le salon a été entièrement repensé, de la décoration au style, jusqu'à l'ambiance, pour offrir aux clients un espace moderne, chaleureux et inspirant. De nouvelles prestations sont proposées : n'hésitez pas à passer la porte du salon pour en savoir davantage.

31, place C. Plane
04 92 78 68 41
Rdv Planity





RESTAURATION
PRÊT À DÉGUSTER !

Prêt à déguster ! : du fait maison à toute heure !

À Oraison, on aime bien manger ! C'est donc tout naturellement qu'Emilie a souhaité apporter une alternative aux offres de restauration existantes. Son envie était simple : revenir à une cuisine authentique, faite maison, la plus naturelle possible. Des recettes traditionnelles aux créations plus originales, elle privilégie la fraîcheur, la variété et des prix accessibles. Mais surtout, elle voulait que chacun puisse bien manger, quels que soient ses horaires, son rythme de vie ou son budget. Alors, elle cuisine... et quand elle a terminé, le distributeur prend le relais ! Accessible 24h/24, sept jours sur sept, il permet aux habitants de se régaler sans les contraintes des horaires habituels.

Prêt à déguster ! Choisissez, emportez : Emilie est aux fourneaux, le distributeur est au service, et vous mangez quand vous voulez !



GRAND CAFÉ DU COMMERCE

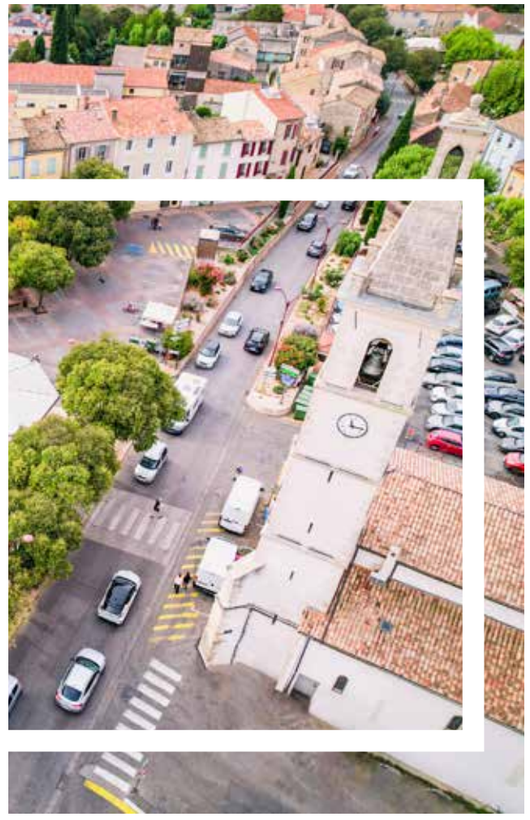
Une nouvelle histoire, une nouvelle aventure !

Après 8 années de fermeture, le Grand Café du Commerce à Oraison a rouvert ses portes le 3 juillet 2026, grâce à M. Sébastien et son fils Elian, un duo père et fils qui fait revivre ce lieu emblématique du village. Plus qu'un simple bar, le Grand Café du Commerce est un lieu de partage, de convivialité et de rencontres, où chacun peut venir profiter d'un bon moment dans une ambiance chaleureuse et familiale. Tout au long de l'année, de nombreux événements sont organisés pour faire vivre le café et animer le village : concerts live, soirées karaoké, soirées à thèmes. Que ce soit pour boire un verre, écouter de la musique, chanter ou simplement passer un agréable moment, vous êtes les bienvenus ! Le Grand Café du Commerce, c'est avant tout une histoire de famille, de passion et de convivialité, au cœur d'Oraison.

15, allée Léon Masse

LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP)

- Le RLP est en cours d'élaboration.
- Le diagnostic des dispositifs existants a été réalisé.
- Les premières orientations ont été établies et le conseil municipal a débattu sur ces orientations lors de la séance du 24 septembre 2026 (délibération n°71/2026 consultable sur le site internet de la ville ou en mairie d'Oraison).
 - **Orientation 1 :** Maintenir un impact paysager limité de la publicité pour préserver le cadre paysager et le cadre de vie de la commune ;
 - **Orientation 2 :** Limiter l'impact des dispositifs publicitaires et enseignes lumineux y compris numériques en anticipant leur développement afin de diminuer la pollution lumineuse ;
 - **Orientation 3 :** Assurer la bonne intégration architecturale des enseignes sur façade tout particulièrement dans le centre ancien d'Oraison afin de mettre en valeur les façades en adéquation avec les enjeux patrimoniaux et architecturaux ;
 - **Orientation 4 :** Adapter la réglementation des enseignes scellées au sol, sur clôture, sur toiture afin de maintenir le faible impact paysager de ces dispositifs notamment dans le centre ancien, les secteurs résidentiels et les espaces naturels de la commune ;
 - **Orientation 5 :** Veiller à la qualité paysagère des zones d'activités de la commune en maîtrisant la présence des enseignes en conciliation avec les besoins de visibilité des activités économiques.
- Le travail sur les documents réglementaires est en cours.



COMMENT PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU RLP ?

- Par le registre de concertation mis à disposition en mairie.
- Par mail à l'adresse : urbanisme@mairie-oraison.fr
- En participant à la réunion publique programmée le **mercredi 18 novembre à 19h à la salle de l'Eden.**

Les documents du projet sont mis à disposition à l'accueil de la mairie ainsi qu'en version dématérialisée sur le site Internet de la Ville d'Oraison.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES SUR LES GROUPES DE CLIMATISATION EXTÉRIEURS

Tous les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment doivent à minima faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux, qu'ils soient visibles ou non depuis le domaine public. Cette obligation concerne notamment l'installation de climatiseurs et de pompes à chaleur comportant un dispositif extérieur.
Dans le centre-ville, la multiplication des unités extérieures de climatisation et de pompes à chaleur installées en façade, particulièrement lorsqu'elles sont visibles depuis le domaine public, porte atteinte à l'intérêt architectural et au caractère patrimonial du secteur.

COMMERCES

Afin de préserver la qualité du paysage urbain, leur installation ne pourra être autorisée que sous réserve d'une intégration discrète au bâti. Ces équipements devront ainsi être dissimulés, encastrés dans les façades ou installés dans des espaces non visibles depuis le domaine public, tels que les combles, lorsque la configuration des lieux le permet.

Des solutions techniques alternatives permettent également de répondre aux besoins de climatisation ou de chauffage tout en tenant compte de ces exigences architecturales et patrimoniales.

Un cahier de recommandations architecturales, précisant les modalités d'intégration de ces équipements dans le paysage urbain du centre-ville, est en cours d'élaboration. Il sera prochainement mis à la disposition du public sur le site Internet de la Ville d'Oraison.

QUELS RISQUES EN CAS DE TRAVAUX RÉALISÉS SANS AUTORISATION ?

La modification d'une façade sans autorisation préalable, lorsqu'elle est requise, peut entraîner:

- Des sanctions administratives et pénales, en application du Code de l'Urbanisme.
- L'engagement de la responsabilité professionnelle et juridique des entreprises ayant réalisé les travaux.

Avant tout projet, renseignez-vous !

Afin de connaître les démarches administratives à effectuer et les prescriptions applicables à votre projet, nous vous invitons à contacter le service urbanisme avant d'engager les travaux : urbanisme@mairie-oraison.fr ou 04 92 70 77 77.

QUE SE PASSE-T-IL SUR NOS PLACES ?

Travaux en cours
Place A. Siaud (EcoQuartier)

Les travaux pour la réhabilitation de la place ont démarré. En cours : le décaissement pour recevoir les colonnes enterrées et la citerne, qui devra récupérer l'eau de la fontaine (alimentée par la source de la Boucharde), destinée à l'arrosage. Sur la périphérie, le long des bâtiments, des pavés en granit (comme sur la place du Dr Itard) seront disposés.



Prolongement de la place du Dr Itard (EcoQuartier)

Des tranchées sont visibles sur le haut de la place Itard depuis mi-septembre. Que se passe-t-il ? Mise en conformité de l'adduction d'eau potable (AEP), finalisation du réseau d'eaux pluviales, création du fond de forme pour recevoir la mise en place des pavés. Pour finir, des parterres végétaux seront disposés le long du trottoir.



LE SUIVI DES PROJETS EN LIEN AVEC

l'EcoQuartier Eco-Cœur d'Oraison

LE PROJET « LACROIX »
SITUÉ EN ENTRÉE DE VILLE

La démarche

- Le projet « ORA » est le fruit d'une démarche de portage foncier engagée avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) dès 2021, dans le cadre d'une convention d'intervention foncière approuvée par le conseil municipal.
- Le rôle de l'EPF :
 - Réaliser toutes les acquisitions foncières, pour le compte de la Commune, dans le cadre des projets définis dans la convention.
 - Encadrer les projets sur ces sites à enjeux.
 - Céder ce foncier à un opérateur, sur la base d'un projet défini en accord entre la Commune, l'EPF et les services de l'Etat.
- Les fonciers privés du site « Lacroix » ont été maîtrisés en totalité par l'EPF en 2024.
- Une consultation d'opérateurs a été lancée courant 2025 au travers d'un cahier des charges très précis imposant des engagements clairs : le nombre de logements, les stationnements à prévoir sur le site (pour éviter des problèmes de stationnement dans le quartier), l'intégration architecturale des bâtiments en entrée de ville, le respect des principes d'aménagement liés à l'écoquartier, et l'insertion du projet dans son environnement. L'objectif était également de rendre ces logements accessibles en priorité aux habitants d'Oraison.
- C'est au terme de cette consultation que le groupement NOVELIS Promotion / Grand Delta Habitat a été retenu pour ce projet.



Le projet

Un projet au service de la stratégie « Petites Villes de Demain » et du projet « EcoQuartier Eco-cœur d'Oraison »

Le projet ORA est l'une des concrétisations directes de la politique de redynamisation du centre-ville menée par la municipalité, dans le respect des principes de l'écoquartier, sur un site stratégique situé en entrée de ville. Le projet transforme le site Lacroix, une friche urbaine aujourd'hui inoccupée, afin de « construire la ville sur la ville ».

Un nouveau quartier de vie à deux pas du centre d'Oraison

Sur l'ancien site Lacroix, le programme ORA prend forme. Un permis de construire a été déposé pour un projet de 68 logements dont 38 logements en accession, une résidence sociale de 30 logements pour seniors et un local d'activité. Le site est à quelques minutes à pied du centre-ville, de ses commerces, de ses services et de ses équipements.

URBANISME

Une haute performance environnementale

ORA répond à la réglementation environnementale RE 2020. Il vise aussi le niveau Bronze du label Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM), une démarche régionale exigeante adaptée à notre climat qui était une des conditions fixées par la Commune dans la consultation. L'orientation des bâtiments, l'isolation et le traitement des façades ont été étudiés pour garder les logements frais en été et bien chauds en hiver, tout en consommant peu d'énergie. Les factures des occupants restent donc maîtrisées. Les espaces extérieurs ont été dessinés avec une large place pour le végétal.

Une résidence sociale seniors qui aide la commune à rattraper son retard sur les logements sociaux

Le programme comprend une résidence sociale de 30 logements pour seniors qui sera réalisée par Grand Delta Habitat. Ce bailleur social la gérera sous son concept Alter Senior : des logements



adaptés au vieillissement, à loyer modéré, pour que les aînés de la commune restent autonomes près du centre et de ses services.

Cette résidence aide aussi la commune à rattraper son retard sur le nombre de logements sociaux exigé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains). Ces 30 logements locatifs sociaux supplémentaires répondent à un vrai besoin local et rapprochent Oraison de ses objectifs réglementaires.

Un local d'activité

Un local de 250 m² en rez-de-chaussée est prévu pour accueillir un commerce ou un service et renforcer l'animation du quartier.

Déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU pour le **projet de parc solaire au Bois Saint-Martin**

Par délibération n°103/2026 en date du 08/10/2026, le conseil municipal d'Oraison a approuvé la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU pour un projet de parc photovoltaïque au Bois Saint-Martin. Des nouvelles dispositions du PLU ont été approuvées. Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie d'Oraison pendant un mois à compter du 09/10/2026. La délibération, l'entier dossier de déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables :

- En mairie - 22 rue Paul Jean, 04700 Oraison, aux jours et heures d'ouverture au public,
- Sur le Géoportail de l'urbanisme : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
- Et sur le site Internet de la Ville d'Oraison : https://www.oraison.fr/

L'AVANCÉE DU PROJET DE PÔLE SANTÉ-SOCIAL

- Le marché de consultation des entreprises a été lancé.
- Pour démarrer les travaux, il est nécessaire au préalable, de procéder au déménagement du Centre Médico-Social. En effet, afin de satisfaire aux exigences du Conseil Départemental du 04, il a été décidé de loger le CMS, temporairement, à l'école « Lucienne Chailan ». L'actuel CMJ a ainsi été aménagé avec des nouvelles cloisons, peinture refaite, une remise en conformité de l'installation électrique, une climatisation et des éléments de sécurité validés. Les travaux de réaménagement sont ainsi terminés. Le CMS ouvrira dans ses nouveaux locaux, situés rue Gabriel Banon, le lundi 09/11/2026.

Pour toute information à ce sujet, merci de contacter directement le CMS.

SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

RÉNOVEZ VOTRE HABITAT ET AMÉLIOREZ VOTRE QUOTIDIEN !

Vous avez un projet de rénovation pour votre logement ? Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie, améliorer votre confort, ou adapter votre habitation à une perte d'autonomie ? L'ALTE (Agence Locale de la Transition Énergétique) vous accompagne dans vos démarches, en partenariat avec le Département des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre du dispositif France Rénov'.

ALTE AGENCE LOCALE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS PERSONNALISÉS ET D'INFORMATIONS PRÉCIEUSES PRÈS DE CHEZ VOUS !

L'ALTE organise des permanences sur rendez-vous dans plusieurs communes du département pour répondre à toutes vos questions concernant :

- **Les aides financières disponibles** pour vos travaux de rénovation.
- **Les économies d'énergie réalisables** grâce à des solutions adaptées et personnalisées aux problématiques de votre logement.
- **L'amélioration de votre confort,** été comme hiver.
- **L'adaptation de votre logement** pour faciliter le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie ou de handicap.

RETROUVEZ NOS CONSEILLERS LORS DE NOS PROCHAINES PERMANENCES :

- **Manosque :** le 3e mardi du mois

DES CONSEILLERS À VOTRE ÉCOUTE !

Pour toute information complémentaire ou pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter l'ALTE par téléphone du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30, au **04 90 74 09 18**.

N'attendez plus pour donner vie à vos projets de rénovation et profiter d'un logement plus confortable, économique et adapté à vos besoins

LE BIEN VIVRE **ENSEMBLE**

PROPRETÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les dépôts sauvages

STOP AUX MAUVAIS COMPORTEMENTS !

Merci de ne pas déposer vos déchets aux pieds des conteneurs même si ces derniers sont trop pleins. Ne déposez pas d'encombrants à proximité des poubelles à ordures ménagères !

CE QUE DIT LA LOI

Selon le code pénal, le dépôt de tout objet ou encombrant déposé dans les poubelles à ordures ménagères ou sur les trottoirs engendre une amende forfaitaire de 4e classe, soit 135€ (art. R 634-2 du code pénal).
Si le dépôt a été transporté par un véhicule, il engendre une contravention de 5e classe pouvant atteindre 1500€ et la possible confiscation du véhicule qui a servi au dépôt (art. R 635-8 du code pénal).

CITOYENNETÉ

Le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est une pratique nocive pour l'environnement et la santé. Interdit sur tout le territoire, il est à l'origine de nombreux troubles de voisinage liés aux nuisances qu'il génère (santé, linge à l'étendage sali, odeurs...)

Conseil pratique
Compostez, broyez ou emmenez vos déchets verts à la déchetterie.

CE QUE DIT LA LOI

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, l'article 84 du règlement sanitaire départemental des Alpes-de-Haute-Provence instaure le principe général d'interdiction de brûlage à l'air libre, ou avec un incinérateur de jardin, des déchets verts hors activité agricole et forestière et les OLD (Obligations légales de débroussaillement) pour toutes les communes du département, sous peine d'une contravention de 4e classe pouvant atteindre 750€.

Les déjections canines

Régulièrement, les rues de notre ville sont souillées par les déjections canines. Une situation désagréable pour tous, tant sur le plan sanitaire que sur le plan esthétique. Pourtant il existe des solutions pour éviter ce fléau.

Conseil pratique
Deux « Coins Toutous » sont installés sur la commune : un sur le passage Juliette Laurent (entre la mairie et l'école élémentaire Léonie Etienne) et un à l'entrée du parc du Mistral (square Madeleine Buis).
Les distributeurs libre-service de sacs à déjections canines : un sur le boulevard Jaumary (face à la mairie), deux sur l'avenue Abel Pin (côté PUS et face à la gendarmerie), un sur le chemin des Escarranches, un sur l'avenue du Dr Daumas (sous la salle L. Brunteteaud).

CE QUE DIT LA LOI

Comme le prévoit l'arrêté municipal N°25-2021 du 3 février 2021, art 8-10, une contravention de 3e classe de 450€ sera appliquée à tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son chien.

Être responsable de son animal
Il est nécessaire de rappeler que la divagation de chiens est interdite par l'Art. 211-23 du code rural. Un chien est considéré en état de divagation dès qu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et qu'il se trouve à plus de 100 mètres de lui.
Tout chien trouvé en divagation pourra faire l'objet de verbalisation et d'une mise en fourrière animale. Quant au chat, il est considéré en divagation lorsqu'il se trouve à plus de 1000 mètres de son domicile.
L'identification des chiens et des chats est obligatoire.
Il est à noter que par arrêté municipal N°025-2021 du 3 février 2021 de la Ville d'Oraison, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse lors des promenades.

LE VOISINAGE

Les activités de bricolage et de jardinage

Afin d'éviter une cacophonie en continue qui entraînerait une réelle gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) doivent être réalisés lors d'horaires autorisés.

CE QUE DIT LA LOI

Par arrêté préfectoral n°2024-225-006 du 12 août 2024, tous travaux ou activités de jardinage bruyants, par un particulier, ne peuvent être effectués que de : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 16h à 19h le samedi, de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

Ce qu'il peut vous en coûter
Le non-respect des horaires occasionne une contravention relevant de l'arrêté préfectoral, soit une amende forfaitaire pouvant atteindre 450€.

Le bruit de voisinage

Les nuisances sonores du voisinage sont un mal de plus en plus courant. À partir du moment où vous êtes gêné par une nuisance sonore de votre voisin, vous pouvez agir, que ce soit la télévision, la chaîne hi-fi, une conversation bruyante, des aboiements de chiens intempestifs et répétés, des cris d'enfants...

Conseil pratique
La première chose à faire quand on a un voisin qui fait du bruit c'est d'aller le voir et lui faire comprendre qu'il génère une nuisance sonore qui vous dérange vraiment. Au besoin, n'hésitez pas à lui faire constater chez vous ce trouble du voisinage car il peut être de bonne foi et ne pas avoir conscience du bruit, il prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli.
De même, si vous organisez une fête à votre domicile, n'oubliez pas de prévenir votre voisinage.

CE QUE DIT LA LOI

Le code de la santé publique art R 1336.5, prévoit que l'émission de bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité, est interdit de jour comme de nuit, sous peine d'une amende forfaitaire de 3e classe, soit 68€, pouvant aller jusqu'à 450€.

En cas de déménagement

L'occupation du domaine public pour un déménagement nécessite une autorisation par arrêté municipal.

CE QUE DIT LA LOI

Le Code général des collectivités territoriales impose le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Son montant est fixé chaque année par délibération du conseil municipal. La demande est à effectuer au moins deux semaines avant la date d'intervention auprès de la police municipale. L'occupation illégale du domaine public est passible d'une contravention de 5e classe soit 1500€.

VOIE PUBLIQUE ET SÉCURITÉ



La dépose des enfants à l'école

Déposez vos enfants le plus rapidement possible afin de permettre aux autres parents de se garer. La municipalité a amélioré la possibilité de stationnement des véhicules à proximité des écoles. Les parents sont invités à respecter scrupuleusement le Code de la route et à faire preuve de discipline aux abords des écoles. Les accès doivent rester libres.

J'en ai pour deux minutes

En matière d'incivilité, cessons les phrases désinvoltes comme *« j'en ai pour 2 minutes », « ça ne gêne pas », « je suis juste allé chercher mon journal ».*
Force est de constater que ces véhicules mal garés gênent et sont susceptibles de provoquer un accident. Le combat se mène au quotidien, en centre-ville, devant les commerces, les écoles...
Il en va de la vie des usagers.

Le respect des règles de stationnement

La Ville d'Oraison fait partie des rares communes sans aucun stationnement payant. De grands parkings à proximité du centre-ville (Payan, Mistral, sous la mairie, bd. Jaumary, place G. Frume, place C. Plane, allées A. Gouin...), permettent de se garer très facilement.

CE QUE DIT LA LOI

- **Stationnement sur un trottoir :** un véhicule immobilisé sur le trottoir est considéré comme un stationnement très gênant. En effet, les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons. Il est strictement interdit d'y stationner et de s'y arrêter. Amende de 135€ (mise en fourrière).
- **Stationnement gênant :** le stationnement en dehors des emplacements matérialisés ou en pleine rue dans le centre-ville est strictement interdit. Amende de 35€.
- **Arrêt en double file :** Immobiliser son véhicule en double file oblige les véhicules qui veulent dépasser à commettre une infraction (franchissement d'une ligne blanche, doubler en agglomération...). Stationner en double file est strictement interdit.

CITOYENNETÉ

Respectons le limitations de vitesse

Trop souvent interpellée pour cause de non-respect de la limitation de vitesse, la municipalité a décidé de prendre des mesures plus sévères.
Suite à l'acquisition d'un cinémomètre à visée laser mobile par la police municipale, des contrôles de la vitesse seront régulièrement effectués.
Pour rappel, en agglomération, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et aux abords des écoles, ainsi que dans certaines voies, elle est de 30 km/h.

Le stationnement en zone bleue

Les zones bleues sont des emplacements de parkings réservés à du stationnement à durée limitée. Ils ont pour vocation de faciliter l'accès aux commerces et services de proximité. Le droit d'y stationner est limité à 1h30 du lundi au samedi entre 9h et 19h. Attention certaines zones sont limitées à 10 mn. Le dépassement de la durée et la non présence du disque constituent une infraction.

CE QUE DIT LA LOI

Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus pourra faire l'objet d'une contravention de 35€.

La place handicapée

Les places réservées aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap sont destinées aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion ou à la carte européenne de stationnement.

CE QUE DIT LA LOI

La réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite ou handicapées sauf au titulaire d'une carte CMI.
En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende immédiate de 135€.
La carte de stationnement pour personnes handicapées est strictement personnelle. Toute utilisation abusive d'une carte appartenant à un parent (ou ami) donne lieu à une contravention de 5e classe de 1.500€.

Le respect des espaces publics

Certaines règles de savoir-vivre sont à respecter pour assurer le droit au repos et à la détente de chacun. Ainsi, l'accès des parcs, jardins et squares est interdit à tout véhicule à moteur. Dans le but de garantir le calme, les activités bruyantes et l'usage de matériels sonores susceptibles de troubler la tranquillité des usagers et du voisinage sont prohibés.
L'accès au jardin public est interdit aux animaux sauf au chien guide d'aveugle et malvoyant.

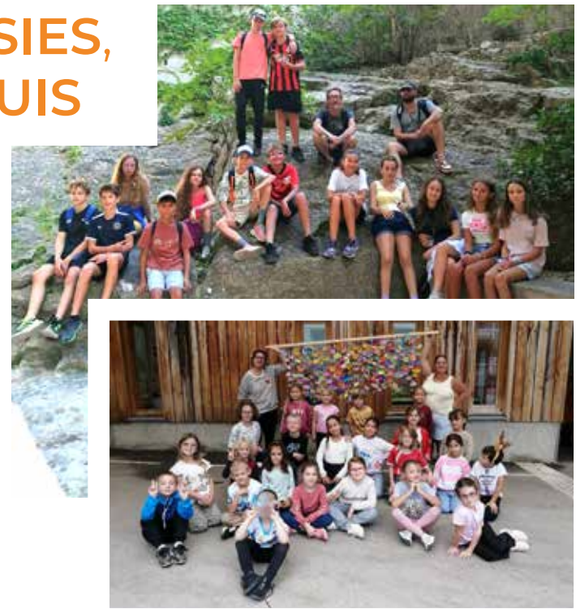
Le bruit des deux roues

Outre les nuisances sonores que cela occasionne, le débridage des deux-roues entraîne une dégradation alarmante des émissions polluantes.

CE QUE DIT LA LOI

La circulation d'un véhicule à moteur dont l'échappement n'est pas entretenu ou a été modifié est interdite suivant le code de la route (pot troué, modifié ou non homologué).
En cas d'infraction constatée, l'auteur s'expose à une infraction de 4e classe, soit 135€ et une immobilisation du véhicule (art R 318-3 du code de la route).

DES VACANCES **RÉUSSIES**, DES ENFANTS **ÉPANOUIS**



Les vacances sont terminées, les cartables ont repris leurs places, et le service jeunesse tient à partager avec vous le bilan de ces semaines d'accueil. Un bilan teinté de fierté, mais aussi de beaucoup de gratitude envers celles et ceux qui les ont rendues possibles.

« Il n'y a pas de places » : un mythe qui tombe

Vous êtes nombreux à entendre encore ce refrain : « Impossible d'avoir une place aux vacances ! » Ce bilan est l'occasion de le démentir : nous parvenons aujourd'hui à proposer des jours d'accueil à l'ensemble des familles qui se présentent. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais d'un travail rigoureux d'anticipation et de dimensionnement de nos équipes. Néanmoins, l'équité impose une règle que nous assumons pleinement : la politique des « premiers arrivés, place assurée » reste nécessaire pour les besoins d'accueil à la semaine complète. Elle garantit aux familles engagées une stabilité dont les enfants ont besoin, tout en laissant à chacun la possibilité de trouver sa place sur des accueils à la journée.

Des animateurs engagés au service de l'imaginaire

Rien de tout cela ne serait possible sans des équipes d'animation profondément investies, qui portent des ambitions pédagogiques affirmées et un imaginaire riche. Vacances après vacances, elles déclinent activités et sorties autour de thèmes différents à chaque période, offrant aux enfants des mondes à explorer, des récits à construire et des expériences qui respectent leur rythme et nourrissent leur créativité.



Des projets bien concrets dans chaque équipement

Derrière cette ambition se cachent des projets tangibles, adaptés à chaque tranche d'âge.

Chez les 3/6 ans, la place des parents est au cœur des préoccupations. Les cafés papote et l'ouverture des portes sur les temps périscolaires permettent d'accueillir les familles au plus près des équipes, de tisser du lien, de partager les joies et les questions du quotidien. Parce que la confiance entre parents et professionnels est le socle de l'épanouissement des tout-petits.

Chez les 6/11 ans, le projet cuivre entre dans sa deuxième année, une belle continuité, qui montre aux enfants que la persévérance mène à de grandes choses. Nouveauté de cette fin d'année : le projet équitation du mercredi, suivi par un petit groupe de 8 à 10 enfants différents jusqu'en décembre. Un accueil resserré, choisi, pour vivre une expérience forte et personnalisée.

Avec le CMJ, les jeunes se lancent dans un projet numérique ambitieux : éditer un livre portrait et réaliser une exposition itinérante qui voyagera sur le territoire de la communauté d'agglomération. Autant de projets qui donnent chair à notre conviction profonde : la parole des jeunes, compte et leur engagement mérite d'être visible.

Merci aux équipes

Enfin, comment conclure sans un immense merci à nos équipes ? Merci à ces professionnelles et professionnels attentifs aux besoins des enfants, bienveillants, à l'écoute, et animés par cette exigence simple mais essentielle : faire grandir chaque enfant dans le respect de son rythme et de sa singularité.

CCAS



SORTIE DANS LA DRÔME

Le vendredi 25 septembre, le CCAS de la ville d'Oraison a organisé une sortie à Nyons pour 50 personnes. Après une belle balade en bus et la découverte des magnifiques paysages provençaux, les participants ont pu profiter d'un programme riche en activités :

- Découverte du Moulin à huile et de la confiserie du village ;
- Immersion dans une distillerie ;
- Visite d'une vinaigrerie.

Entre ces différentes explorations, un repas convivial attendait nos participants - l'occasion de partager un moment chaleureux et d'échanger dans la bonne humeur.

Cette journée a été forte en souvenirs et a permis la découverte des savoir-faire locaux.

OCTOBRE ROSE

UNE FORTE PARTICIPATION

Les administrés se montrent chaque année plus solidaires, en participant aux nombreuses animations organisées dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ». Ainsi, 86 marcheurs ont participé à la randonnée solidaire ; douze stands se sont installés sur la place du kiosque, regroupant de nombreuses associations ; quinze professionnelles du bien-être proposaient conseils et séances salles du château ; une conférence du Dr Véronique Vaini Cowen ; un concert de Rythme et Harmonie ; une chorale de l'association Colt dans l'église ; une pièce de théâtre sur le thème de la prévention, sans oublier la participation d'entreprises oraisonnaises et du Comité des Fêtes, et pour finir un repas dansant salle de l'Eden avec 120 inscrits. Pas moins de 2380€ ont été récoltés sur la journée (900€ l'an dernier), sans compter les boîtes qui étaient installées chez les commerçants. Toutes les recettes ont été reversées aux 3 associations présentes pour l'événement : la Ligue 04, Du Cancer au Bien-être, Asénogyn pour leur programme « Les Bulles Roses ». Merci à tous pour votre grande solidarité et votre générosité !



LA SEMAINE BLEUE

DES MOMENTS DE PARTAGE ET DE CONVIVIALITÉ

À l'occasion de la Semaine bleue, le CCAS de la Ville a proposé plusieurs rendez-vous dédiés aux seniors, placés sous le signe de la prévention, du bien-être et du lien social :

1. En partenariat avec la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), un atelier de prévention des chutes a réuni une vingtaine de participants autour de conseils pour préserver leur autonomie et leur sécurité au quotidien.
2. Un thé dansant organisé au Flamenco a également rencontré un beau succès, rassemblant près de 50 personnes dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
3. Enfin, au Mistral, une dizaine de participants se sont retrouvés pour un temps d'échange autour du thème « Comment rester jeune d'esprit ? ». Réflexion, débat et jeux de coopération ont rythmé ce moment placé sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Ces différentes actions témoignent de l'engagement du CCAS en faveur du bien-vieillir, de l'autonomie et du maintien du lien social.





LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les CCAS des communes d'Oraison, de La Brillanne et de Villeneuve s'associent pour proposer une représentation théâtrale "Classement sans suite" le 27 novembre à 18 h 30, à la salle des fêtes de Villeneuve. Cette représentation, offerte par les trois CCAS, sera l'occasion de sensibiliser le public à la question des violences faites aux femmes et de favoriser les échanges autour de ce sujet essentiel.

BON DE NOËL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BONS D'ACHAT NOEL CCAS

Vous avez 70 ans ou plus, afin de bénéficier du bon d'achat de NOEL nous vous invitons à vous faire recenser au bureau du CCAS les 17, 19, 24 et 26 novembre de 9h à 12h.
Merci de vous présenter avec votre carte d'identité, un justificatif de domicile et votre dernier avis d'imposition (2026 sur les revenus 2025)
Bons attribués sous condition de ressources :
(montant annuel avant abattement de 15 021€ pour une personne seule et 21600€ pour un couple)
Attention le montant pris en compte n'est pas le revenu fiscal mais la première ligne du verso de votre avis.

VIE LOCALE



JEAN PEREZ

Mosaïste dans l'âme

C'est une promesse qu'il s'était faite : *« Lorsque je serai à la retraite, je ferai des mosaïques »* Jean Perez, 77 ans, est né en Espagne et avec sa famille, il a fui le régime de Franco en 1954 pour arriver ici à Oraison très jeune, puisqu'il a fréquenté l'école maternelle de notre ville. Artisan maçon, électricien et carreleur, il a exercé ses talents jusqu'à sa retraite qu'il a prise à 60 ans. Dès lors, il a laissé libre cours à son imagination et a réalisé quatre fontaines de notre ville en mosaïques : *« je les ai toutes connues et m'y suis baigné pendant si longtemps dans mon enfance ! »,* Avec une patience extraordinaire, il coupe et recoupe ses petits morceaux de lause de Bavière en Allemagne, trie en rassemblant les gris, les jaunes plus ou moins soutenus jusqu'à les assembler et les coller sur des panneaux de bois. Près de 120 heures de travail sont nécessaires pour réaliser une fontaine ; beaucoup plus pour les portraits magnifiques de Johnny Hallyday ou encore Charles Aznavour qui trônent sur les murs de la salle à manger. Il a réalisé aussi l'emblème d'Oraison (les deux vaches), qu'il a offert à la ville et qui se trouve à l'Office de tourisme. Merci Jeannot pour ta gentillesse et ton immense talent !

UNE SAISON HIPPIQUE **D'EXCEPTION**



L'efficace équipe de bénévoles regroupée autour de leur président Jean-Pierre Pélagio a de quoi se réjouir en considérant la saison hippique qui s'est terminée en septembre dernier. L'hippodrome a en effet accueilli plus de 6000 spectateurs à l'occasion des quatre réunions hippiques organisées en 2026. Des bénévoles très efficaces et qui sont l'âme de cette association qui regroupe plus de quatre-vingts membres. Il faut dire que la météo a joué un rôle primordial dans ce succès annoncé et qui sera chiffré lors de l'assemblée générale qui aura lieu en début d'année 2027. Le calendrier de l'année prochaine n'est pas encore totalement arrêté mais ce sont de nouveau quatre réunions qui devraient être organisées sur l'hippodrome d'Oraison, confirmant les excellents résultats, aussi bien au niveau des engagements des professionnels que celui de la fréquentation du public, toujours en hausse. L'hippodrome d'Oraison confirme sa position prépondérante dans les hippodromes de cette dimension et notamment dans le grand Sud-Est.

PASSEURS DE MÉMOIRE



Le Concours National de la Résistance et de la Déportation a mis en exergue l'excellent travail des élèves du collège JMG Itard. Le thème de cette année était *"La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi : survivre, témoigner, juger (1944-1948)"*. Ce concours a pour but de perpétuer chez les jeunes générations, la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la Déportation et de leur permettre d'en tirer les enseignements dans leur vie d'aujourd'hui. Lors de la réception en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Madame la préfète Isabelle Tomatis, en présence de Madame la Directrice des Services académiques de l'Education Nationale, a récompensé et félicité Maelle Sciutti, Aloïse Cuttoli-Vulpian et Alexandre Gouin qui ont remporté les 1er, 2e et 3e prix. Toutes nos félicitations aux lauréats et à leur professeur référent pour le travail de lectures et de recherches accompli tout au long de l'année ; une récompense qui met à l'honneur de surcroît le collège JMG Itard.

46 ANS D'AMITIÉ FRANCO-ITALIENNE :

UNE DÉLÉGATION FRANÇAISE EN VISITE À TRAVERSETOLO





Depuis 46 ans, notre commune et la ville italienne de Traversetolo entretiennent des liens privilégiés, fondés sur l'amitié, les échanges et la volonté de rapprocher les habitants des deux pays. Au fil des années, ce jumelage a permis de tisser des relations durables et de faire vivre concrètement l'esprit européen.

C'est dans cette belle continuité qu'une délégation française, menée par le Maire Benoit Gauvan, s'est rendue à Traversetolo, invitée à l'occasion de la Sagra di Settembre, la traditionnelle fête de septembre organisée par la commune italienne.

Cette visite a été l'occasion de retrouver nos amis italiens, de partager des moments de convivialité et de découvrir les traditions qui font la richesse de leur territoire. Entre rencontres, échanges et temps festifs, chacun a pu mesurer combien les liens noués au fil des décennies demeurent vivants et précieux.

Un grand merci à nos hôtes de Traversetolo pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

Tél. 06 12 77 66 99.

MAËLYS CHABAUD 16 ANS,



Championne de France de saut d'obstacles

C'est dans la catégorie AS2D junior que l'Oraisonnaise a remporté son titre à Lamotte-Beuvron.

Cette ville du Loir-et-Cher a été rendue célèbre par les erreurs culinaires des sœurs Stéphanie et Caroline Tatin, mais pas seulement. Lamotte-Beuvron accueille aussi, chaque année, le plus grand rassemblement équestre du pays.

Première monte à six ans

C'est dans sa ville que la jeune Maëlys Chabaud a donné libre-cours à sa passion pour les chevaux, alors qu'elle n'avait que six ans. Les poneys sont devenus plus qu'une passion, une vraie raison de vivre. C''est ainsi qu'en 2025, devant les progrès et les capacités énormes de cette jeune cavalière, Maëlys intègre le Centre équestre du Poët chez Nicolas Bergé, qui va devenir son coach officiel. C'est là qu'elle fait la « connaissance » de « Chance d'Horizon », la monture qui va l'accompagner pendant dix mois dans tous les concours qu'elle gagne avec une certaine désinvolture.

En juillet dernier à Lamotte-Beuvron, 89 candidats sont présents pour affronter le saut d''obstacles CSO qui se déroule sur trois jours. Vingt-deux cavalières et cavaliers seulement seront retenus pour la finale. Maëlys finit cinquième et est donc sélectionnée. Au bout de trois parcours, elle est la seule cavalière à avoir réalisé un triple « sans faute » et devient donc « Championne de France » dans la catégorie ASD2 poneys juniors.

Un parcours hors du commun qui la propulse pour la prochaine étape dans la catégorie Elite. On lui souhaite bien évidemment le meilleur !

Trier partout, **tout le temps !**

La Ville d'Oraison est signataire avec Citeo de la Convention Déchets abandonnés et notre commune est également lauréate de l'appel à projet “Hors foyer”, pour déployer le tri partout, tout le temps. Cette collaboration nous apporte l'expertise et l'aide financière de cet Eco organisme, qui lutte pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement. Il vise à la fois à réduire les déchets abandonnés diffus* à la source, à prévenir leur abandon sur l’espace public et à couvrir les coûts d’opérations de nettoiement qu’ils engendrent.

Ainsi, des poubelles de tri (abri bacs) fleuriront sur les différentes places de la commune en fin d’année.

*Déchets abandonnés diffus : emballages et petits déchets jetés ou éparpillés de manière dispersée dans l’espace public par négligence, incivilités ou emportés par le vent. A ne pas confondre avec les ordures ménagères.





Des cendriers urbains ont été installés près des espaces “Sans tabac” pour permettre aux fumeurs d’éteindre leur cigarette en toute sécurité et d’éviter les mégots par terre.



Dans le cadre de la démarche “Zéro plastique”, des clous de voirie "Ici commence la Durance" ont été posés sur les places de la ville.

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA **COLLECTE DES DÉCHETS** À ORAISON



DLVAgglo fait évoluer les modalités de collecte des déchets avec le déploiement progressif des Points d’Apport Volontaire (PAV).

Dans les mois et les années à venir, les bacs roulants seront progressivement remplacés par des colonnes de collecte de plus grande capacité, installées à des emplacements stratégiques et adaptés aux besoins de chaque commune. Cette évolution vise à moderniser la gestion des déchets, à faciliter leur dépôt et à améliorer l’organisation de la collecte sur l’ensemble du territoire.

Les habitants pourront ainsi déposer leurs déchets dans des colonnes distinctes, dédiées aux emballages et papiers, aux emballages en verre ainsi qu’aux ordures ménagères résiduelles.

Afin de présenter ce nouveau dispositif et d’informer les habitants sur sa mise en place à Oraison, **une réunion publique s’est tenue le mercredi 23 septembre à 18 h 30, à la salle de l’Éden.**

Ce temps d’échange a permis d’accompagner les habitants dans cette transition et de répondre à leurs interrogations sur les nouvelles modalités de collecte.

Cette démarche s’inscrit dans une volonté de faire évoluer les pratiques de gestion des déchets et d’encourager chacun à adopter les bons gestes de tri au quotidien.

Le passage en tout PAV sera progressivement déployé sur notre commune en 2027.

DLVAGGLO
DURANCE LUBERON VERDON

DURANCE LUBERON
VERDON AGGLOMÉRATION

16, Place de l’Hôtel de Ville - BP 107
04101 Manosque CEDEX
www.dlva.fr - 04 92 70 34 00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUNES SE RENOUVELLE : **IMPLIQUEZ-VOUS !**

Le Conseil Communautaire Jeunes (CCJ) de DLVAgglo, instance de démocratie participative issue du projet « Envol », donne chaque année la parole aux jeunes de 16 à 25 ans du territoire. Au programme : découverte du fonctionnement de l'Agglomération, formation aux bureaux de vote, projets concrets comme une navette culturelle ou encore le Forum Jobs d'été.

Un nouveau recrutement sera lancé pour le prochain mandat. Envie de débattre, porter vos idées et construire l'avenir du territoire ? Les jeunes Oraisonnais sont invités à se faire connaître auprès du service Citoyenneté, Insertion, Éducation de DLVAgglo : **jeunesse@dlva.fr** (renseignements également sur **www.dlva.fr**).

TRIBUNE LIBRE

Majorité municipale : Oraison, cœur de Durance

Faire avancer une commune, ce n'est pas seulement réaliser de grands projets. C'est aussi améliorer le quotidien, accompagner les familles, soutenir les initiatives locales et préparer l'avenir avec pragmatisme. C'est cette ambition qui guide aussi notre action municipale.

Dans ce nouveau bulletin, vous découvrirez une ville qui bouge, portée par ses habitants, ses associations, ses commerçants et ses agents municipaux. L'arrivée de nouveaux commerces témoigne de l'attractivité d'Oraison et de la confiance que des entrepreneurs accordent à notre territoire. Je leur souhaite la bienvenue et beaucoup de réussite. Faire vivre nos commerces de proximité, c'est aussi faire vivre notre centre-ville et préserver ce qui fait le charme de notre « ville à la campagne ».

Nous poursuivons également nos efforts en faveur des services publics. Dans nos écoles, les investissements réalisés pendant l'été et l'installation de nouveaux tableaux numériques contribuent à offrir aux enfants de meilleures conditions d'apprentissage. Notre police municipale évolue elle aussi, avec un renforcement progressif de ses effectifs et une présence accrue sur le terrain. Être à l'écoute, être accessible et agir au plus près des habitants : voilà ce que doit être un service public de proximité.

L'avenir d'Oraison se construit aussi par la solidarité, l'attention portée à nos aînés, l'accompagnement des familles et la place donnée à notre jeunesse. Les projets menés avec les enfants et les jeunes, comme les initiatives de notre Conseil municipal des jeunes, nous rappellent combien il est essentiel de leur permettre de s'exprimer et de prendre part à la vie de la commune.

Enfin, les évolutions de notre territoire, notamment en matière d'environnement et d'aménagement, appellent de l'information, de l'écoute et des échanges sincères. Les désaccords peuvent exister : ils font partie de la vie démocratique. Notre responsabilité collective est de confronter les arguments, de partager les informations disponibles et de rechercher l'intérêt général dans le respect de chacun.

Je veux remercier toutes celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à faire d'Oraison une commune vivante, accueillante et solidaire. C'est ensemble, par des actions concrètes et une attention constante aux besoins de chacun, que nous continuerons à faire avancer notre ville.

Oraison s'écrit Ensemble

Le pouvoir de la démocratie locale
La démocratie locale touche à ce qui nous est le plus cher : notre cadre de vie, notre environnement et l'avenir de notre commune. Si les élections désignent une majorité chargée de décider, l'exercice du pouvoir municipal implique une responsabilité permanente d'écoute, de dialogue et de recherche de consensus avec l'ensemble des habitants.

La démocratie doit vivre entre deux scrutins. Elle est une responsabilité partagée entre élus et citoyens, où le pouvoir de chacun réside dans la vitalité du débat public. Le projet du Bois Saint-Martin illustre toute l'importance du dialogue quand une décision engage le territoire. La démocratie locale doit être un lieu d'apaisement dans une société sous tension.

Rappelons qu'écouter n'est pas renoncer à arbitrer et que l'intérêt général se construit par la confrontation des idées et le croisement des points de vue. La démocratie locale ne s'affaiblit pas lorsqu'on débat. Elle s'affaiblit lorsqu'on cesse de s'écouter. En cette fin d'année, nous vous souhaitons de très belles fêtes dans la joie et la sérénité auprès de vos proches.

Du cœur à la raison

Non communiqué

AGENDA

LISTE DES FESTIVITES NOVEMBRE 2026 - MARS 2027

MOIS	JOUR	NATURE DE L'EVENEMENT	HORAIRE	LIEU	ORGANISATEUR
NOVEMBRE 2026	1-Nov	DANSES EN LIGNE	14H	*SALLE DE L'EDEN*	ATOUS VOUS
	3-Nov	FILM 3 COURTS METRAGES AUTOUR DE LA FEMME	18H	*SALLE DE L'EDEN*	MEDIATHEQUE
	4-Nov	CONTES DU CHATEAU SUR LA CHINE	14H30	*MEDIATHEQUE*	MEDITTHEQUE
	5-Nov	COURS LA CONQUETE DES POLES	18H00	*SALLE DU COLLEGE*	MEDIATHEQUE
	7-Nov	CYCLOCROSS	8H-17H	*LACS DES BUISSONNADES*	UNSS
	7-Nov	ATELIER CALLIGRAPHIE CHINOISE SUR RESERVATION	14H30 ET 16H	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	7-Nov	THEATRE	20H30	*SALLE DE L'EDEN*	LE QUOI QU'ON DIE
	7-Nov	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	8-Nov	LOTO	14H	*SALLE DE L'EDEN*	MVR
	11-Nov	COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE	11H30	*MONUMENT AUX MORTS*	VILLE D'ORAISON
	14-Nov	PUZZLE	9H-20H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	17-Nov	THEATRE COMEDIE : VOUS AVEZ DEMANDE LA POLICE ?	18H30	*SALLE DE L'EDEN*	MEDIATHEQUE
	18-Nov	ATELIER PORTE BONHEUR CHINOIS	10H	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	18-Nov	JEUX DE SOCIETE	14H	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	20-Nov	JOURNEE DES DROIT DE L'ENFANT	15H	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	21-Nov	ATELIER D'ECRITURE	10H	*SALLES DU CHATEAU*	LUMIERE D'ETOILES
	21-Nov	CONCERT SAINTE-CECILE	14H	*SALLE DE L'EDEN*	RYTHME & HARMONIE
	22-Nov	VIDE TA CHAMBRE	8H-13H	*SALLE DE L'EDEN*	APEDEMEO
	24-Nov	CERCLE DE LECTURE	17H	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	29-Nov	CONCERT DE BLUES	20H30	*SALLE DE L'EDEN*	EDEN DISTRICT BLUES
DECEMBRE 2026	DU 28/11 AU 30/12 FERME LE 25/12	FEERIE DE NOEL	Me, Sa, Di : 10H-18H; Vacances Noël : 7j/7, 10H-18H.	*SALLES DU CHATEAU*	AIME EVENTS
	2-Dec	ATELIER CREATIF SUR LES CORRESPONDANCES	14H	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	3-Dec	FORUM EMPLOI	9H-16H	*SALLE DE L'EDEN*	POLE EMPLOI
	5-Dec	LA FOULEE DE NOEL	7H-13H30	*CENTRE-VILLE*	LA FOULEE
	8-Dec	COURS VIE SECRETE DES ARBRES	18H	*SALLE DU COLLEGE*	MEDIATHEQUE
	9-Dec	LECTURES DU CHATEAU THEME NOEL	15H30	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	12-Dec	MARCHE DE NOEL	JOURNEE	*CENTRE-VILLE*	COMITE DES FETES
	12-Dec	CONFERENCE	17H30	*CENTRE-VILLE*	COMITE DES FETES
	12-Dec	FEU D'ARTIFICE	APRES PARADE	*STADE SAUVECANE*	VILLE D'ORAISON
	12-Dec	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	16-Dec	ATELIER THEME NOEL SUR RESERVATION	10H-20h	*MEDIATHEQUE*	MEDIATHEQUE
	17-Dec	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	19-Dec	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	22-Dec	COLLECTE DE SANG	8H30-12H30	*SALLE DE L'EDEN*	DON DU SANG
	31-Dec	REVEILLON	21H	*SALLE DE L'EDEN*	COMITE DES FETES
JANVIER 2027	9-Jan	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	14-Jan	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	23-Jan	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	30-Jan	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	31-Jan	CONCERT DE BLUES	16H	*SALLE DE L'EDEN*	EDEN DISTRICT BLUES
FEVRIER 2027	3-Fev	CONFERENCE Vivre avec l'IA	17H	*SALLES DU CHATEAU*	MEDIATHEQUE
	6-Fev	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	6-Fev	SOIREE CABARET	19H30	*SALLE DE L'EDEN*	OLIDO + DANSEZ PASSION
	7-Fev	LOTO	14H	*SALLE DE L'EDEN*	HANDICAP ET ALORS
	11-Fev	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	13-Fev	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	16-Fev	COLLECTE DE SANG	8H30-12H30	*SALLE DE L'EDEN*	DON DU SANG
	20/21-Fev	EXPO MANGA	NC	*SALLE DE L'EDEN*	KOBAYASHI
	27-Fev	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	27-Fev	CONCERT	15H	*SALLE DE L'EDEN*	COLT
MARS 2027	6-Mar	BAL COUNTRY	NC	*SALLE DE L'EDEN*	ORAISON ACCUEIL
	7-Mar	LOTO	14H	*SALLE DE L'EDEN*	EPICERIE SOCIALE
	8-Mar	JOURNEE DE LA FEMME	18H30	*SALLES DU CHATEAU*	CCAS, VILLE D'ORAISON
	11-Mar	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	13-Mar	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	13-Mar	BAL CARNAVALENTIN	21H	*SALLE DE L'EDEN*	ATELIER TOUTES DANSES
	17-Mar	CONFERENCE FEMMES CREATRICES ET RESISTANCE	17H	*SALLES DU CHATEAU*	MEDIATHEQUE
	19-Mar	COMMEMORATION DU 19 MARS	11H30	*MONUMENT AUX MORTS*	VILLE D'ORAISON
	20-Mar	CONCERT DE BLUES	20H30	*SALLE DE L'EDEN*	EDEN DISTRICT BLUES
	21-Mar	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	24-Mar	CONFERENCE VOYAGER AVEC LES SCIENTIFIQUES	17H	*SALLES DU CHATEAU*	MEDIATHEQUE
	27-Mar	JEUX DE SOCIETE	14H	*SALLE BRUNETEAUD*	ATOUS VOUS
	28-Mar	CHASSE AUX ŒUFS	NC	*LACS DES BUISSONNADES*	APEDEMEO
	30-Mar	COURS SUR LES SEISMES	18H00	*SALLE DU COLLEGE*	MEDIATHEQUE

19e FÊTE DE L'AMANDE À ORAISON

UN VRAI SUCCÈS























